

Résultat final de l'offre publique d'acquisition/d'échange de la BVZ Holding AG, Zermatt, pour toutes les actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 300 chacune, de la Gornergrat Bahn AG, Zermatt, en mains du public

La présente annonce vise à communiquer le résultat final de l'offre publique d'acquisition/d'échange («l'offre») de la BVZ Holding AG, Zermatt («BVZ»), portant sur toutes les actions au porteur de la Gornergrat Bahn AG, Zermatt («GGB»), en mains du public, d'une valeur nominale de CHF 300 chacune.

Offre Le 4 juillet 2005 BVZ a publié l'offre pour les actions au porteur de la GGB d'une valeur nominale de CHF 300 chacune se trouvant en mains du public. 1 action au porteur de la GGB donne droit à 3 actions nominatives de la BVZ, plus CHF 250 net en espèces.

Résultat final Le délai supplémentaire a expiré le 19 août 2005, 16 h 00 HEC. Jusqu'à ce moment, 14'179 actions au porteur de la GGB d'une valeur nominale de CHF 300 chacune ont été présentées à BVZ, ce qui correspond à 91.92% des actions au porteur visées par l'offre, d'une valeur nominale de CHF 300 chacune. En tenant compte des actions au porteur déjà détenues par BVZ avant la publication de l'offre la participation totale de BVZ à GGB s'élève à 95.55% des droits de vote et du capital.

Paiement des montants en espèces et livraison des titres UBS SA effectuera sur ordre de la BVZ le paiement des montants en espèce de l'offre et remettra les actions nominatives de la BVZ nouvellement émises aux actionnaires de la GGB en échange des actions au porteur de la GGB présentées pendant le délai supplémentaire vraisemblablement le 29 août 2005.

Déposants

Pour les actionnaires qui conservent leurs actions au porteur de la GGB auprès d'une banque de dépôt et qui ont accepté l'offre, la banque de dépôt, automatiquement, créditera le paiement des montants en espèces et enregistrera les actions nominatives correspondantes de la BVZ.

Actionnaires qui conservent leurs titres à domicile

En ce qui concerne les personnes qui conservent leurs titres à domicile, le versement a lieu à la date prévue conformément à l'instruction le formulaire «Annahmeerklärung» [«déclaration d'acceptation»]. Les nouvelles actions nominatives de la BVZ peuvent être retirées à la même date auprès du registre des actions de la BVZ Holding AG, Nordstrasse 20, 3900 Brig, ou seront, sur demande, envoyées.

Intentions de la BVZ concernant la GGB La BVZ envisage d'intégrer la GGB en tant qu'unité d'entreprise indépendante dans le Groupe BVZ et de fusionner la GGB avec une société contrôlée par la BVZ. Les actionnaires minoritaires restant de la GGB recevront vraisemblablement analogue à l'offre 3 actions de la BVZ plus CHF 250 net en espèces pour une action de la GGB (triangular merger).

Les compensations peuvent constituer chez l'actionnaire possédant des actions au porteur de la GGB dans leur *fortune privée* un excédent de liquidation imposable et être soumises à l'impôt anticipé, ceci dans la mesure où cette compensation dépasse la valeur nominale de l'action au porteur de la GGB. Pour les actionnaires possédant des actions au porteur de la GGB dans leur *fortune commerciale*, l'imposition s'effectue selon le principe de la valeur comptable.

Renvoi au prospectus d'offre Pour de plus amples détails, on peut se référer au prospectus d'offre du 4 juillet 2005 en français et allemand et au prospectus d'émission et cotation en allemand, lesquels peuvent être retirés, sans frais, auprès de UBS Investment Bank, Prospectus Library, case postale, 8098 Zurich (téléphone +41 44 239 47 03, fax +41 44 239 21 11, e-mail «swiss-prospectus@ubs.com»).

Numéro de valeur / ISIN

Action au porteur GGB de CHF 300 nominal	183.370 / CH0001833703
Action nominative BVZ de CHF 100 nominal	820.735 / CH0008207356

Lieu et date Zurich, le 25 août 2005

La banque mandatée pour l'exécution de l'offre:
UBS SA, agissant par son groupe UBS Investment Bank